

Validité maximale: 14/06/2034



#### Logement certifié

Rue: Verte Voie n°:2

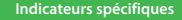
CP 4890 Localité : Thimister

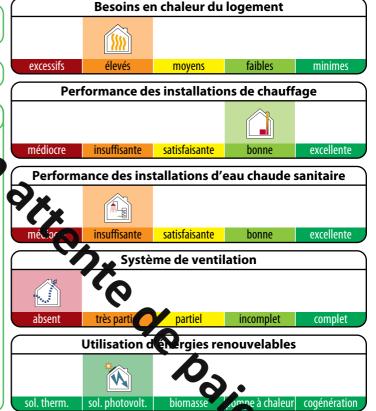
Certifi mme : Maison unifamiliale

Date de construction: 1974



## an le énergétique La consommation théorique totals d'énergie primaire de ce ....39 786 kWh/an logement est de ..... Surface de plancher chauffé: ..... ...199 m² Consommation spécifique d'énergie primaire : .... $A +++ E_{spec} \leq 0$ $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$ **Exigences PEB** Réglementation 2010 200 $170 < E_{\text{spec}} \le 255$ Performance moyenne du parc immobilier $255 < E_{spec} \le 340$ wallon en 2010 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$ $425 < E_{spec} \le 510$ $E_{\text{spec}} > 510$





## Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00281

Nom / Prénom: MARTIN Bernard

Adresse: Sur les Roches

n°:13

CP: 4960 Localité: Malmedy

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans cortificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version de parçocle 14-déc.-2023. Version du logiciel de calcul 4.0.4.

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Validité maximale: 14/06/2034



#### Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déparditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, ar nexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un ermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est détermine conformement au protocore de central l'Administration

Péscription par le certificateur

Volume pris en compte pour définir le volume protégé : toute l'unité, à l'exception du sous-sol, de la véranda et des combles. tégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par

en<u>t</u> est de **651 m³** Le volume protégé de ce log

#### Surface de plancher chauf.

urfaces de più.

nt les dimensions exterieu.

es présentant une hauteur sous platoriu dition spécifique d'énergie primaire du logement (expi...
(exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 199 m² Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du loge part situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimun pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprime en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

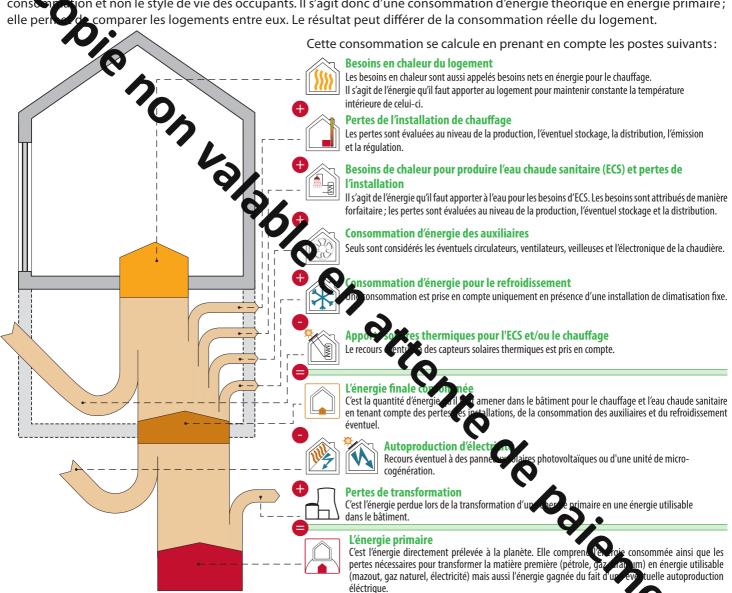


Validité maximale: 14/06/2034



## Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les les genents faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle perfor de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



#### L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via pa dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE Consommation finale en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh Pertes de transformation Pertes de transformation évitées 15 000 kWh Économie en énergie primaire Consommation en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

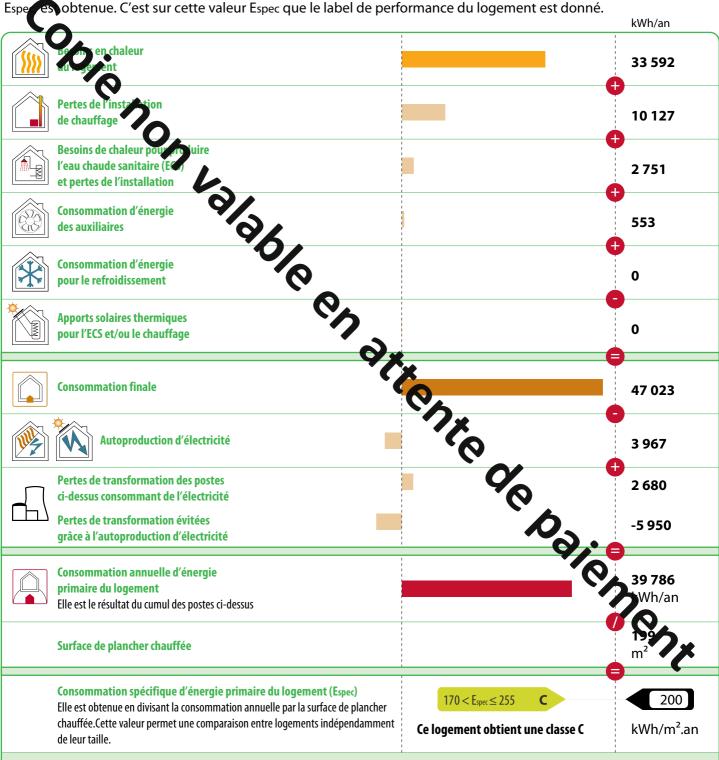


Validité maximale: 14/06/2034



## Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Especies obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consommation spécifique de ce logement est environ 1,2 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Validité maximale: 14/06/2034



#### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Ce caines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ense de du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines dennées propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres dopplees peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont immés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le conficateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant a effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par example, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de le proude preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeus par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne procédure mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le cel 🗚 ateur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	67×
Ventilation	Pas de preuve	(0)
Chauffage	Plaquette signalétique	Chaudiè en azout de 2009
Eau chaude sanitaire	Plaquette signalétique	Chaudière mazoued 2009
Solaire photovoltaïque	Certificat d'origine garantie (COG)	Puissance crête de 5850Wc

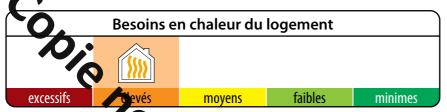


Validité maximale: 14/06/2034



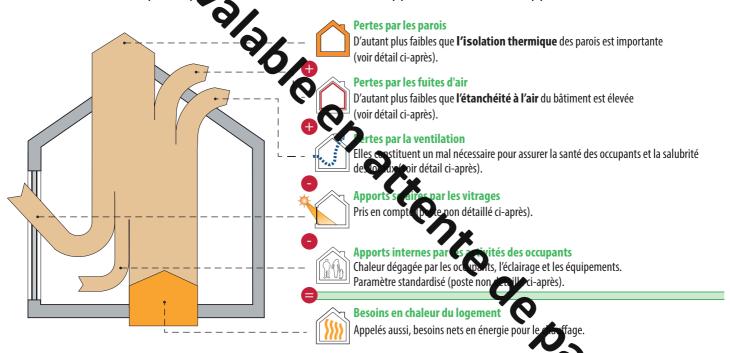
## Descriptions et recommandations -1-

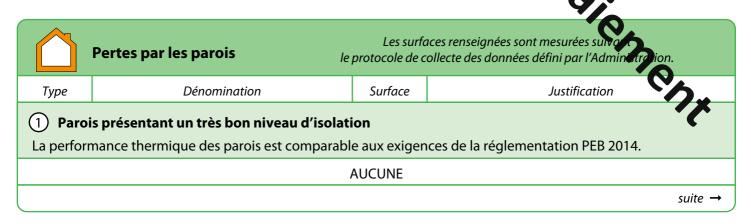
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existame.



169 kWh/m².an **Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apport de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par le ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.







Validité maximale : 14/06/2034



# Descriptions et recommandations -2-

	Dautaa nay laa nayaia ayiita			aces renseignées sont mesurées suivant ollecte des données défini par l'Administration.
Dénomination		Surface	Justification	
•	Parais yec un bon niveau d'isolation La performant phermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.			
	P2	plancher sur EANC	108,8 m²	Laine minérale (MW), 6 cm
	F3	fenêtre Bois DV récent	1,8 m²	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis bois
	3 Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconnue  Recommandations: isolation à renforce (s) nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).			
	T1	toiture à versants	161,4 m <sup>2</sup>	Laine minérale (MW), 12 cm
	F2	fenêtre Bois DV	2 <sub>24,7 m²</sub>	Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Châssis bois
	F4	fenêtre Bois DV contre véranda	5,5 m <sup>2</sup>	Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Châssis bois
_		isolation ons : à isoler.		
	M3	mur contre cave	8,8 m²	90
	F1	porte d'entrée	2,9 m²	Double vitrage ordinalis - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Panneau non isole non métallique Châssis b. S
	F5	porte accès cave	1,6 m <sup>2</sup>	Panneau non isolé non metallique Aucun châssis
				griph-



Validité maximale: 14/06/2034



## Descriptions et recommandations -3-

	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant Pertes par les parois - suite le protocole de collecte des données défini par l'Administration.				
Dénomination		Surface	Justification		
5 Par	5 Parais oft la présence d'isolation est inconnue				
Recomm	Recommand vons: à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).				
	M1	mur creux	145,0 m <sup>2</sup>	Vérification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.	
	M2	mur creux contre véranda	20,7 m <sup>2</sup>	Vérification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.	
	M4	mur contre EAR	5,0 m <sup>2</sup>	Vérification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.	
	P1	plancher sur cave	5,6 m <sup>2</sup>	Vérification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.	
	Р3	marche sur cave	3,6 m <sup>2</sup>	Vérification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.	
				To de paliement	



Validité maximale: 14/06/2034



## Descriptions et recommandations -4-

_

#### Pertes par les fuites d'air

Amé or r l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchault d'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduité.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☑ Non: valeur par 🎺 🖼 t: 12 m³/h.m²

□ Oui

**Recommandations :** L'étanch lité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au più au des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'exclir que l'essentiel des fuites d'air se situe.



#### Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de vertil tion (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi ?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de rempla de l'eir intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de châleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulièr dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

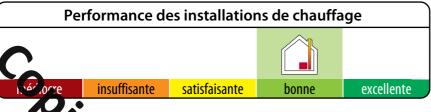
•	*	
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables Cal actérisant la qualité d'execution
▼ Non	☑ Non	M Non □ Oui
Oui	□ Oui	
Diminution g	lobale des pertes de ventilation	0 %
		7
		<b>7</b> *



Validité maximale: 14/06/2034



## Descriptions et recommandations -5-



77 % Rendement global en énergie primaire

Remarque : les systèmes de chauffage suivants ne sont pas pris en compte :

Insert ou cassette en présence du chauffage central chaudière chauffant les même locaux.

Insta	allation de Chauffage central	
Production	Chaudière, mart, à condensation	
Distribution	Moins de 2 m de prauites non-isolées traversant des espaces non chauffés	
Emission/ régulation	Radiateurs, convected of ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques  Présence d'un thermostatiques	
Recommanda	tions: aucune	
Recommandations: aucune		
	Tong the second	



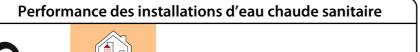
20240614018432 Numéro: Établi le : 14/06/2024

Validité maximale: 14/06/2034

39%



## Descriptions et recommandations -6-



insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Rendement global

en énergie primaire



#### lation d'eau chaude sanitaire

ur préférentiel : Production avec stockage par chaudière, mazout, couplée au chauffage régulée en T° variable (la chaudière n'est pas maintenue constamment en Production

), fabriquée avant 2016

Générateur non préférentiel : Production avec stockage par résistance électrique

re et 5 m de conduite Distribution et 5 m de conduite Bain ou douche

#### Recommandations:

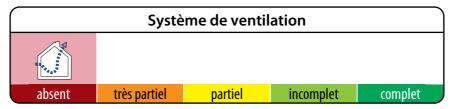
Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minéfaite devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc reconstanté de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation. Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des



Validité maximale: 14/06/2034



#### Descriptions et recommandations -7-





#### Système de ventilation

#### N'oubliez pas la ven allation!

La ventilation des locaux et essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation glables (OAR) ou mecaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	ak 🗘	Cuisine	aucun
Chambre 1 (rez)	aucum	Salle de bain	aucun
Chambre 2 (rez)	aucun	Toilette	aucun
Chambre 3 (rez)	aucun		
Chambre 4 (+1)	aucun	9*	
Chambre 5 (+1)	aucun	(%	

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de vertilation n'est présent dans le logement.

**Recommandation :** La ventilation des locaux est essentielle pour la sent cles occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation con polet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence

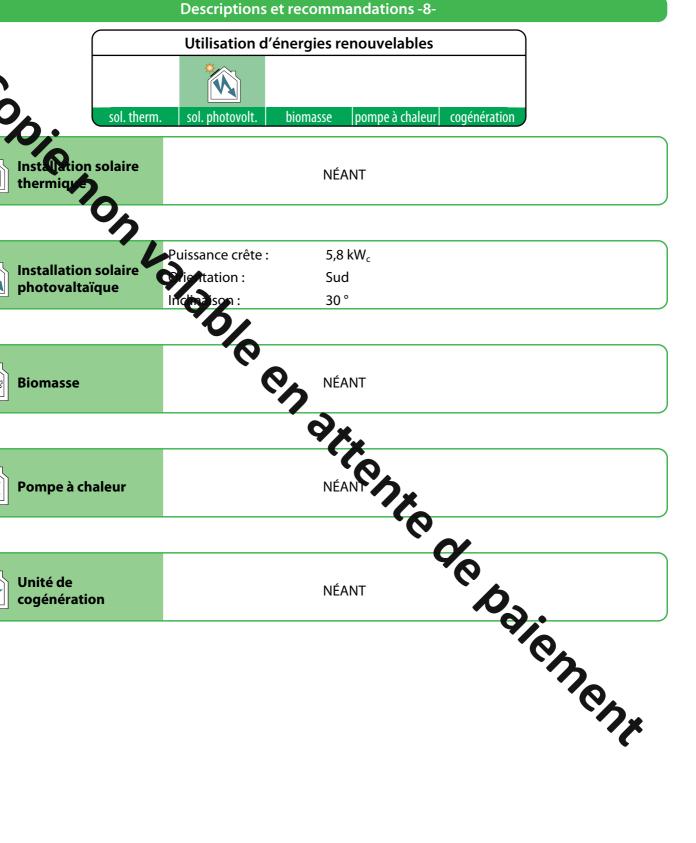
Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la presence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécasiones).



Validité maximale: 14/06/2034

















Numéro: 20240614018432

Établi le : 14/06/2024 Validité maximale: 14/06/2034



#### Impact sur l'environnement

Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO<sub>2</sub>.

Émission as quelle de CO <sub>2</sub> du logement	9 621 kg CO <sub>2</sub> /an
Surface de plan (se chauffée	199 m²
Émissions spécifiques de Q	48 kg CO <sub>2</sub> /m².an

400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un 1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent à ro aller-retour Bruxelles-Lisbonne en par passager).

#### our aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance exergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit pement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils pe so nalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voi Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux compe dre les contenus présentés. 

Elle peut être obtenue via: - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

## Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis: Plan permis du 29/07/1974

Prix du certificat : 250 € TVA comprise